MAIRIE de Le Garde — ARRONDISSEMENT de Toulon

Du Treize Juin — mil huit cent soixante-dix-neuf, à neuf heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Joseph auguste Janis —

âgé de Vingt cinq — ans, né à Le Garde — département du Var — le Seize — du mois d'Octobre — mil huit cent cinquante trois profession d'ouvrier à l'arsenal domicilié à Le Garde — département du Var — fils majeur de Jules Romain Janis — né à Trois — département des Alpes-Maritimes — profession de cultivateur — domicilié à Le Garde — département du Var — et de Louise Rose Jeanne Clary — née à Le Garde — département du Var sa épouse, sans profession, domiciliée à Le Garde, vous le sait et le mari ici présent et consentant d'une part.

N° 9

Mariage de Janis et Garibbo

Et de Asmeralda Jamie alexandrine Garibbo

âgée de Vingt trois — ans, née à Solliès-Toucas — département du Var — le Vingt trois — du mois de Février — mil huit cent cinquante sept profession de lingère — domiciliée à Le Garde — département du Var — fille majeure de feu Jean Dominique Toussaint Jules né à Fort Mauger — département de l'Algérie — profession de Tonnelier en son vivant domicilié à Le Garde — département du Var — et de Victoire Marie Dignol — née à Toulon — département du Var — sa épouse sans profession domiciliée à Le Garde vous le mère ici présente et consentante d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° La publication de Mariage fait à four mois dans opposition les Dimanches premier et huit juin Mil huit cent soixante dix neuf, dûment affichés pendant le délai voulu par la loi.

2° Un Acte de Naissance du futur époux

3° Un Acte de Naissance de la future épouse

4° Un Acte de Décès du père de la future épouse

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le *mariage*, concernant *les droits et devoirs respectifs des époux*.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code civil, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, ~~à la date du~~ ~~du mois de~~ ~~mil huit cent soixante~~ ~~par devant Me~~ ~~notaire à~~ ~~département de~~

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Asmeralda Jamie alexandrine Garibbo et l'autre Joseph auguste Janis

Le tout en présence de Joseph Eugène Vitton domicilié à Le Garde — département du Var — âgé de Cinquante sept — ans, profession de propriétaire non parent ni allié des futurs

De Hippolyte Dussau domicilié à Le Garde — département du Var — âgé de Soixante — ans, profession de Garde champêtre non parent ni allié des futurs

De Antoine Dausse domicilié à Le Garde — département du Var — âgé de quarante cinq ans, profession de Cimentier non parent ni allié des futurs

Et de Hippolyte Marius Mousson domicilié à Le Garde — département du Var — âgé de Trente cinq — ans, profession de 1er Maître de Timonnerie non parent ni allié des futurs époux

Après quoi, moi Jean Joseph Reynaud adjoint délégué par Monsieur le Maire de la Garde faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par le futur, la future, le père du futur et les quatre témoins. La mère du futur a déclaré être illettrée, la mère de la future a déclaré savoir signer.

Approuvant dix huit mots rayés nuls

Janis Joseph — Eugène Garibbo — Dussau — Vitton — Dausse — Mousson — Reynaud